



Fondation
Maison des Champs
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

Rapport d'Activité 2023

SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT
A LA VIE SOCIALE

23 rue du Docteur Potain
75019 Paris

TEL. 01 53 38 62 50

FINESS 750051187

Service
d'**A**ccompagnement
à la **V**ie
Sociale

Siège social :

55 rue de Belleville
75019 Paris
Tel : 01 85 08 50 92

fondation@fmdc.fr
www.fmdc.fr

SOMMAIRE

1	Présentation Générale	4
1.1	Présentation de la Fondation Maison des Champs.....	4
1.2	Présentation du SAVS de la Fondation Maison des Champs.....	6
2	Le Bilan Quantitatif.....	7
2.1	Capacité d'accueil du service.....	7
2.2	Taux d'occupation	7
2.3	La prise en charge administrative.....	8
2.4	La Fin de prise en charge	8
3	Les caractéristiques sociales et médicales des personnes accompagnées	10
3.1	Répartition hommes/femmes :.....	10
3.2	Age des bénéficiaires :	10
3.3	Conditions d'habitat et d'hébergement :.....	11
	Lieu d'habitation	11
3.4	Mesures de protection judiciaire	12
3.5	Activités sociales.....	12
3.6	Revenus.....	13
3.7	Type de suivi psychiatrique des personnes accompagnées.....	14
3.8	Ancienneté.....	15
3.9	Orientation vers le SAVS.....	15
4	Actions d'accueil et d'accompagnement social menées	
	Réalisation des projets d'accompagnement social personnalisés	17
4.1	Les visites à domicile.....	17
4.2	Les entretiens personnalisés.....	18
4.3	Les actions d'accompagnement social menées à l'extérieur du SAVS.....	20
4.4	Les actions de coordination médico-sociale	21
4.5	Le partenariat.....	21
5	Les Activités.....	23
5.1	Quantification des inscriptions aux temps d'accueil collectifs et sorties culturelles extérieures...23	
5.2	Les ateliers de médiation artistique, sportive et culturelle et projets au SAVS.	24
5.2.1	Projets activités phares de 2023	24
6	Le Nouveau Projet de Service 2023-2028	26
7	Pouvoir d'agir au SAVS	27
7.1	Pouvoir d'agir au SAVS.....	27
7.2	Pouvoir d'agir dans la Cité.....	28
8	Effectif et composition de l'équipe médico-sociale du SAVS.....	31
8.1	Variation des effectifs.....	31
8.2	Formations, colloque et ressources extérieures.....	31
8.3	Réunions	32
9	Le logiciel métier.....	34
10	Conclusion et Perspectives 2024	35

1 PRESENTATION GENERALE

1.1 PRESENTATION DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

Organisme gestionnaire

Fondation Maison des Champs
55 rue de Belleville 75019 paris
fondation@fmdc.fr
01 85 08 50 92

Président du Conseil d'administration
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation
Jérôme LUCAS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Fondation Maison des Champs
23 rue du Docteur Potain
75019 Paris

Téléphone : 01 53 38 62 50

Directrice
Delphine Bonal
d.bonal@fmdc.fr

Le Projet associatif de la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise est à la fois une présentation de ses valeurs, de ses actions et des principes de leur mise en œuvre à l'intention des personnes qu'elle accompagne et de ses partenaires. Il se propose également de contribuer à donner du sens à l'engagement des salariés et des bénévoles de la Fondation. Il entend enfin fournir des axes pour préparer l'avenir de celle-ci, notamment en inspirant ses plans stratégiques triennaux.

UNE AMBITION

L'ambition de la Fondation Maison des Champs est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi de contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui - tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribue à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage.

« Être chez soi c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

NOS VALEURS

Dans la continuité de l'histoire de la Fondation Maison des Champs et conformément à ses statuts et à sa mission d'accompagner au domicile, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles engagés dans son projet affirment :

- Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.
- Le devoir de solidarité, de fraternité et de bienveillance.
- Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.
- L'exigence de la qualité des services apportés en interdépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation, ainsi que celles, distinctes, de ses bénévoles.
- La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilités ou d'exclusions des personnes.
- La volonté de définir ses actions en cherchant à prendre une part active, à son niveau, à la réalisation des objectifs de développement durable définis ou proposés par l'Organisation des Nations Unies.
- Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

Plus de 2000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

- 📦 **Le Service Autonomie à Domicile – SAD :**
 - Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
(300 places autorisées personnes âgées, 25 places autorisées personnes handicapées)
 - L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)
(20 places autorisées)
 - Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
 - Garde itinérante de nuit
 - Les Appartements d'Hébergement Temporaire (AHT)
(10 places dont 2 d'urgence)
 - Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS)
- 📦 **Le service Santé Précarité Inclusion**
 - L'équipe Spécialisée de Soins infirmiers Précarité (ESSIP)
(44 places autorisées)
- 📦 **La crèche Sainte-Lucie** (66 berceaux)
- 📦 **Le Service d'Accompagnement à la vie sociale - SAVS**
 - SAVS de jour (45 places destinées aux personnes en situation de handicap psychique)
 - SAVS de nuit (11 places)
- 📦 **Les services d'appartements de Coordination Thérapeutique - ACT**
 - ACT de Paris (39 places autorisées)
 - ACT du Val de Marne (44 places autorisées)
 - ACT « Hors les Murs » (15 places autorisées)
- 📦 **La coordination des équipes mobiles « mesure 27 »**
- 📦 **Les services d'Action Sociale et Solidaire**
 - Le Carrefour des Solidarités
(90 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes du 19^{ème} arrondissement de Paris)
 - Solidarité Indochine Sérurier (SIS) :
(inspiré par le Carrefour, implanté au cœur de la cité Paris Habitat Indochine Sérurier)
 - Habitants solidaires
(projet avec Elogie SIEMP de lutte contre l'isolement et la grande précarité des locataires)
- 📦 **L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé (IRFISS)**

1.2 PRESENTATION DU SAVS DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

DATE DE CREATION ET D'OUVERTURE AU PUBLIC	PUBLIC ACCUEILLI	CAPACITE	LOCALISATION
Novembre 2006	Personnes adultes reconnues en situation de handicap psychique, résidant sur le Nord Est de Paris	45 places	23 rue du Docteur Potain 75019 Paris

Finalités et Missions

Le SAVS a pour mission de favoriser l'autonomie et l'insertion sociale des personnes adultes en situation de handicap psychique par le biais d'actions d'accueil et d'accompagnement social pluridimensionnelles et individualisées.

Dans cette perspective s'organisent au quotidien à l'attention de chacun, selon la spécificité de sa situation de handicap :

- 🏠 Des visites à domiciles
- 🏠 Des entretiens individualisés
- 🏠 Des actions d'accompagnement social menées à l'extérieur du SAVS ;
- 🏠 Des actions de coordination médico-sociale menées auprès des autres interlocuteurs de la personne accompagnée (soignants, représentants légaux, aidants familiaux ou amicaux, autres services sociaux ou médico-sociaux...)
- 🏠 Sont organisés par ailleurs au quotidien, des temps d'accueil, d'activités et de sorties en groupe.

L'objectif est de permettre à chacun(e), de se situer dans un processus de socialisation et de rencontre, dans un cadre convivial et sécurisant.

LE CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

Un CPOM regroupant le SAAD (Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile), les ULS (Unité de Logement et de Services), les Hébergements Temporaires, le SAVS de nuit de 14 places et le SAVS a été signé le 15 janvier 2018.

2 LE BILAN QUANTITATIF

En 2023, le service a été ouvert 6 jours sur 7, du lundi au samedi, soit une ouverture de 302 jours entre le 2 janvier et le 30 décembre 2023.

2.1 CAPACITE D'ACCUEIL DU SERVICE

Capacité autorisée :	45 places
Nombre de journées prévues :	13 590 journées
Nombre de journées réalisées :	15 704 journées
Nombre d'admissions :	1 entrée
Nombre de sorties :	4 sorties
Nombre de personnes accueillies en 2023 :	52 personnes
Nombre de personnes présentes au 31 décembre 2023 :	48 personnes

2.2 TAUX D'OCCUPATION

Mois	NOMBRE DE :				Taux d'occupation	Nombre d'entrées	Nombre de sorties
	Jours ouverts par mois	personnes accueillies	Journées prévues	Journées réalisées			
JANV.	26	51	1125	1326	113,3	0	0
FEV.	24	49	1080	1176	108,9	0	2
MARS	27	49	1215	1323	108,9	0	0
AVRIL	24	48	1125	1152	106,7	1	2
MAI	23	48	1170	1104	106,7	0	0
JUIN	25	48	1080	1152	106,7	0	0
JUIL.	26	48	1170	1248	106,7	0	0
AOÛT	26	48	1170	1248	106,7	0	0
SEPT.	26	48	1170	1248	106,7	0	0
OCT.	24	48	1080	1152	106,7	0	0
NOV.	24	48	1080	1152	106,7	0	0
DÉC.	27	48	1125	1296	106,7	0	0
Total	302	52	13 590	14 577	115,5	1	4

En 2023, la file active a été de 52 personnes. Sur l'année, le SAVS a donc eu une file active de 115.5%.

Année	Durée moyenne des situations de prises en charge au SAVS
2023	8 ans et 51 jours
2022	7 ans et 241 jours
2021	7 ans et 13 jours
2020	6 ans et 47 jours
2019	5 ans et 30 jours

Année	Durée moyenne des situations de prises en charge au SAVS
2018	4 ans et 60 jours
2017	4 ans et 298 jours
2016	4 ans et 151 jours
2015	4 ans et 27 jours
2014	3 ans et 178 jours

2.3 LA PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE

File active des personnes accompagnées en 2023 : Accords MDPH		52
Personnes bénéficiant d'un renouvellement de leur notification d'orientation en SAVS (MDPH)		51
Personnes bénéficiant d'une notification d'orientation SAVS pour la première fois		1
Personnes ayant eu leur notification renouvelée en 2023		4
Personnes se situant dans l'attente d'une notification d'orientation en SAVS émise par la MDPH		1
Personnes se situant dans l'attente du renouvellement de leur notification d'orientation en SAVS (MDPH)		2
File active des personnes accompagnées en 2023 Accords à l'aide sociale légale départementale		52
Renouvellement des habilitations à l'aide sociale légale départementale		51
Première demande d'habilitation à l'aide sociale légale départementale		0
Personne ayant eu leur habilitation à l'aide sociale légale renouvelée en 2023		4
Demandes d'habilitation à l'aide sociale légale départementale en cours de traitement auprès du Département de Paris		2
Demandes de renouvellement d'habilitation à l'aide sociale légale départementale en cours de traitement auprès du Département de Paris		0

2.4 LA FIN DE PRISE EN CHARGE

Cette année, au SAVS, à l'instar des années précédentes, un accompagnement s'est arrêté.

La fin d'accompagnement peut subvenir pour diverses raisons. Elle peut être à la demande du bénéficiaire mais également de l'équipe. Lorsque les usagers ont déménagé en dehors de Paris ou lorsque les personnes perdent en autonomie et ne sont plus en capacité de vivre seules à leur domicile sans se mettre en danger, le SAVS cherche avec la personne une structure relais sur laquelle elle pouvait s'appuyer en cas de difficultés même ponctuelles, le lieu le plus adapté pour l'accueillir. Toutefois le délai d'attente avant qu'une place en foyer ne se libère sur Paris est si long que bien souvent le SAVS continue son accompagnement en allant au-delà de ses missions pour que la personne puisse continuer à vivre dignement. Ces situations demandent du temps, un fort réseau partenarial et de l'imagination ! L'équipe met en effet en place un maillage de professionnels (soignant, aide à domicile...) et accentue les visites à domicile tout en cherchant et travaillant un ailleurs pouvant accepter la personne dans un délai raisonnable (parfois les EHPAD restent une solution plus rapide mais il est plus compliqué à le faire accepter à une personne tout juste sénior).

Il est arrivé également cette année pour un bénéficiaire, comme cela a pu arriver par le passé, que le lien de confiance avec le SAVS soit rompu du fait de l'aggravation de la maladie, du changement d'équipe... et malgré nos sollicitations, la personne ne répond plus ou n'adhère plus à l'accompagnement. Lorsque ceci est possible nous convenons alors d'un arrêt d'un commun accord mais lorsque la personne refuse le contact nous prenons acte de son choix et lui signifions par courrier l'arrêt de l'accompagnement. Dans tous les cas nous lui proposons quelques adresses pouvant la soutenir en cas de difficulté.

Parfois, la fin de prise en charge se fait aussi en rupture durant un moment de crise. En 2023, l'équipe et les bénéficiaires du SAVS ont été confrontés à une situation de crise. En effet, un bénéficiaire, en difficulté depuis quelques temps, s'est montré agressif vis-à-vis de certaines accompagnatrices sociales et a décompensé un après-midi en étant violent verbalement au milieu du collectif. Les professionnels du SAVS, après avoir mis à l'abri les bénéficiaires présents, n'arrivant pas à apaiser les choses ont finalement appelé les pompiers qui ont eux-mêmes fait intervenir les forces de l'ordre pour emmener le bénéficiaire à l'hôpital. Après un telle violence et faute de soins adaptés, il n'a pas été possible de continuer avec ce bénéficiaire. Le SAVS l'a fortement invité à prendre contact avec la MDPH pour trouver un nouveau service et a informé cette dernière de l'arrêt en rappelant qu'il semble essentiel que cette personne soit suivie par un nouveau service. Cet événement a eu des conséquences directes avec entre autres, de nouvelles mesures de sécurités comme la mise en place d'un interphone, l'interdiction de recevoir seul du public dans les locaux. Il a permis à tous de se rappeler les réflexes essentiels et à l'ensemble de l'équipe de revoir les protocoles de sécurité. Le cadre a été testé, il a tenu et ceci a été rassurant pour l'ensemble du SAVS (professionnels et bénéficiaires).

Les arrêts de prises en charge abruptes laissent des traces pour l'ensemble du SAVS. L'équipe doit faire face à sa stupeur, ses peurs et faire le deuil d'un accompagnement qui s'est tissé sur du long terme et qui s'arrête d'un coup. Parallèlement à cela elle doit expliquer, rassurer et continuer d'accompagner les bénéficiaires.

3 LES CARACTERISTIQUES SOCIALES ET MEDICALES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Pour bénéficier d'un accompagnement au SAVS, il faut :

- Être âgé de 18 ans,
- Résider à Paris,
- Bénéficier d'une orientation MDPH en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- Bénéficier d'une notification d'accord d'Aide Sociale Légale de la DSOL.

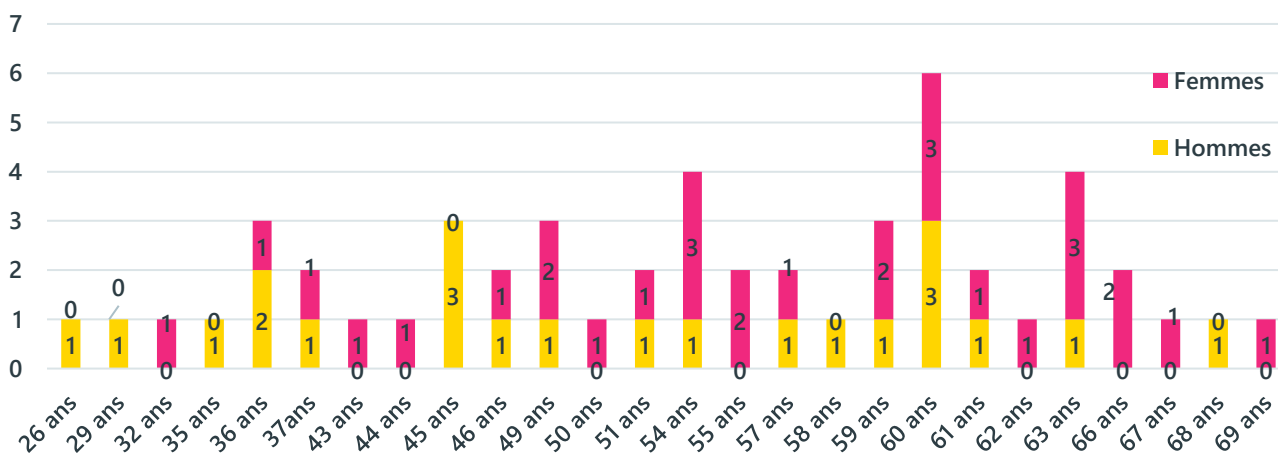
3.1 REPARTITION HOMMES/FEMMES :

En 2023 la répartition des sexes est restée très proche de celle de 2022. Le SAVS accompagne majoritairement des femmes, mais cet écart reste faible.

Année	Femmes	Hommes
2023	27	25
2022	27	24

3.2 AGE DES BENEFICIAIRES :

Repartition des âges



Moyenne d'âge des bénéficiaires :	52.4 ans
Moyenne d'âge des femmes accompagnées par le SAVS :	56 ans
Moyenne d'âge des hommes accompagnés par le SAVS :	49 ans
Âge du plus âgé :	69 ans
Âge du plus jeune :	26 ans

Le faible turn-over explique l'avancée de la moyenne d'âge des bénéficiaires. D'autre part les pathologies, leurs diagnostics et acceptations tardives expliquent que le SAVS accompagne majoritairement des seniors.

3.3 CONDITIONS D'HABITAT ET D'HEBERGEMENT :

Lieu d'habitation

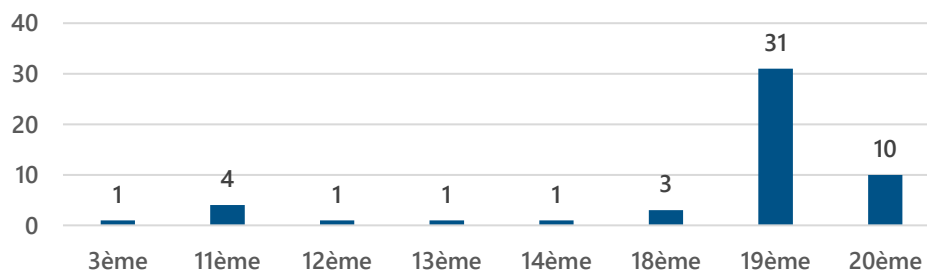
Le SAVS accompagne majoritairement des habitants du 19^{ème} arrondissement et des arrondissements voisins. Toutefois 4 bénéficiaires habitent des arrondissements plus éloignés (3, 12, 13 et 14^{ème}). Il s'agit bien souvent de personnes ayant déménagé en cours d'accompagnement et qui n'ont pas souhaité changer de SAVS. Les repères et les habitudes sont des défenses importantes dans la maladie psychique et tout changement peut être une source d'angoisse. Certaines personnes ne souhaitent donc pas changer d'institution pour leur accompagnement par peur de ne pouvoir gérer ces moments de fortes angoisses.

Pour certaines personnes que nous accompagnons, le mouvement, les déplacements sont importants. Faire du temps de trajet permet d'être dans le mouvement, d'occuper leur temps libre et de combler le vide qu'ils peuvent ressentir chez eux en étant seuls. Venir au SAVS malgré un temps de trajet parfois long peut donc répondre à un besoin et ces personnes vont refuser d'être orientées vers un SAVS proche de leur lieu d'habitation. Pour d'autres au contraire les déplacements et particulièrement en transport en commun, sont source de grande angoisse (peur de se perdre, agoraphobie, mauvaise gestion des imprévus...). Dans ces cas-là la proximité avec le SAVS est essentielle et permet un bon accompagnement.

C'est bien souvent l'équipe qui, lors des évaluations de début d'accompagnement, évalue s'il est opportun ou non d'avoir un SAVS proche du domicile.

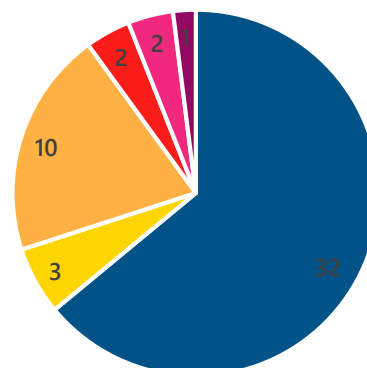
Il faut noter qu'un bénéficiaire est parti vivre dans le département du 91 au dernier semestre 2022. Le SAVS a continué à l'accompagner en début 2023 le temps de trouver des structures relais vers chez lui.

Arrondissement d'habitation



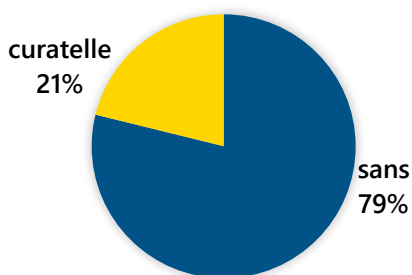
Logement

La majorité des bénéficiaires du SAVS est locataire du parc social. Une partie importante d'entre eux est également logée par la famille (19%) soit dans un logement familial mis à leur disposition, soit résidant au domicile de leur parent. Deux bénéficiaires du SAVS ayant dépassé l'âge de 60 ans sont hébergés dans une résidence sénior.



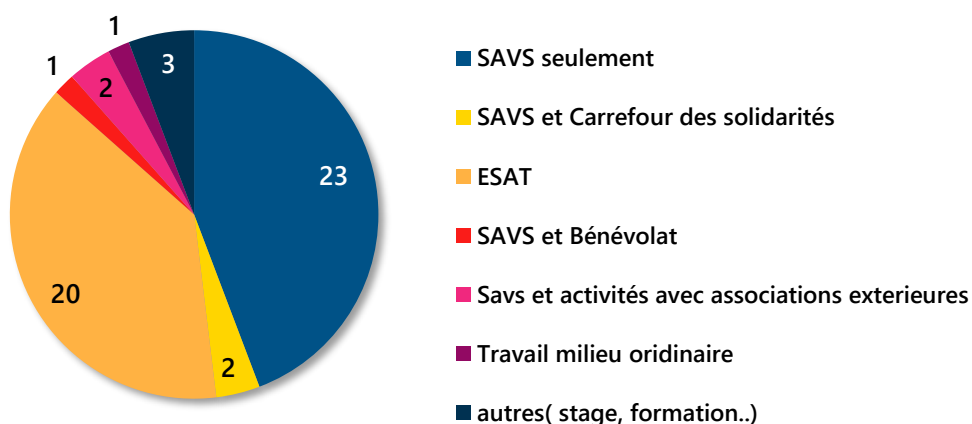
- Bailleur social
- Famille
- Bailleur privé
- Propriétaire
- Pension de famille
- Hébergé par des proches

3.4 MESURES DE PROTECTION JUDICIAIRE



La grande majorité des bénéficiaires du SAVS n’a aucune mesure de protection mais il est certain que le soutien administratif et budgétaire du Service leur permet de maintenir leur autonomie. Lorsque ces derniers se mettent en danger financièrement, l’équipe travaille avec eux le projet d’une mise sous protection judiciaire.

3.5 ACTIVITES SOCIALES



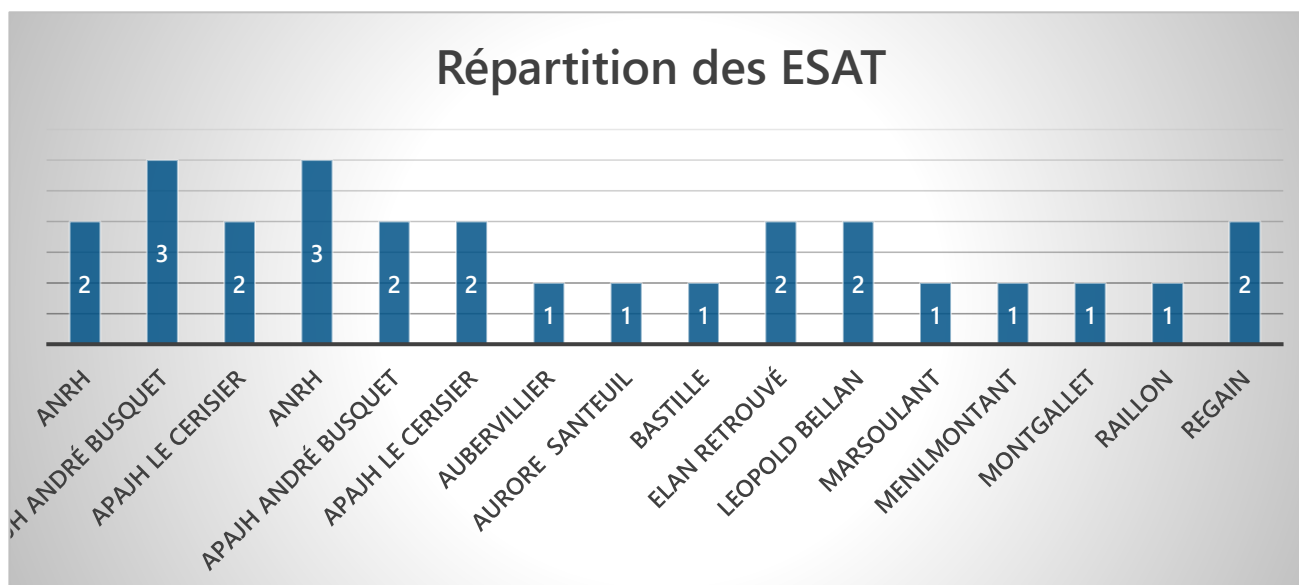
Pour la grande partie des bénéficiaires, cette année encore, La Fondation Maison des Champs était le seul lieu de socialisation.

L’équipe veille au maximum à proposer aux bénéficiaires de varier leurs lieux de socialisation. Elle va chercher avec eux, dans le droit commun, des lieux qui pourront les accueillir au même titre que n’importe quel citoyen. Il n’est toutefois pas toujours aisé de trouver de tels lieux et bien souvent ce sont les bénéficiaires eux-mêmes qui peuvent avoir peur de se retrouver dans des lieux étiquetés droit commun. La peur de ne pas être à la hauteur, de ne pas être adapté, du regard de l’autre... peuvent être un vrai frein.

L’équipe, à travers le partenariat, tente de rassurer tout le monde et bien souvent l’accompagnateur social accompagnera le bénéficiaire dans un premier temps pour lui permettre d’investir le lieu. Le SAVS restera un interlocuteur disponible en cas de souci avec le nouveau lieu.

Ainsi, le travail individuel a permis cette année à deux bénéficiaires de s’inscrire durablement dans une activité d’association extérieure (pour des activités ou du bénévolat) et trouver ainsi d’autres lieux ressources et de socialisation que le SAVS.

L’activité professionnelle occupe une place importante pour certains, ainsi 20 bénéficiaires travaillent en ESAT et 3 sont dans une démarche de professionnalisation (stage, formation, ou suivi par un chargé d’insertion...).



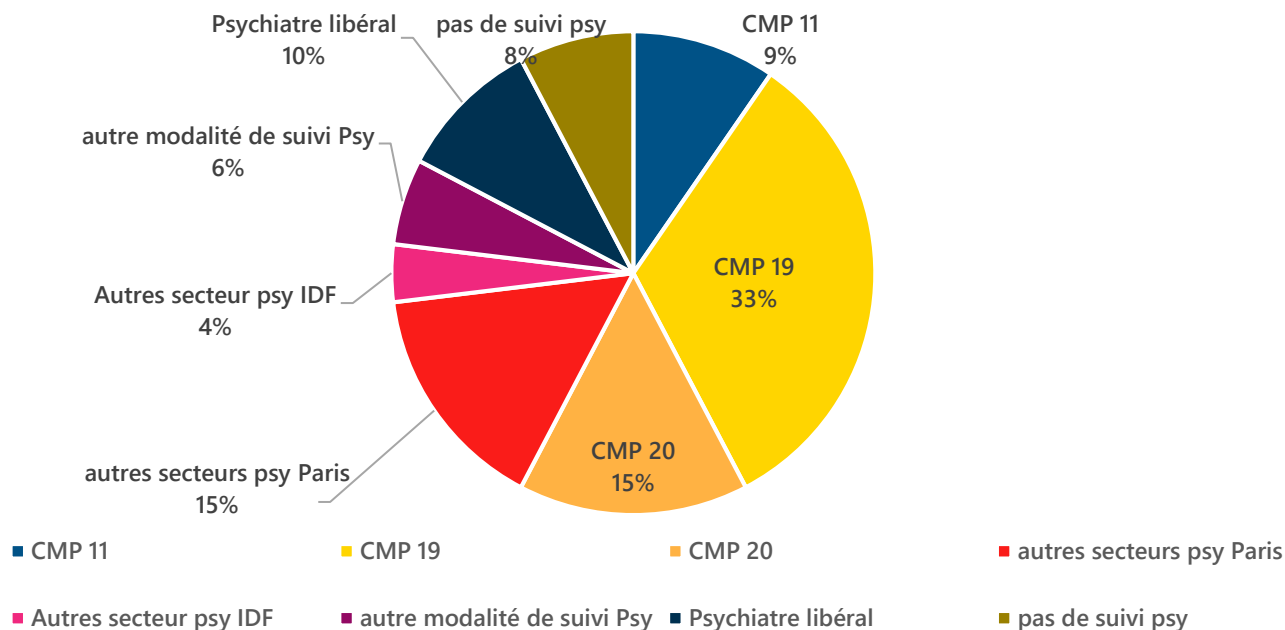
3.6 REVENUS

Type de revenus	Nb de bénéficiaires
AAH	19
AAH et salaire ESAT	15
AAH et pension d'invalidité	5
AAH, pension invalidité et revenus ESAT	3
Retraite	6
Retraite et ASPA	1
AAH, pension invalidité+ind pôle emploi	1
Salaire milieu ordinaire	1
AAH et indemnité sécurité sociale	1

La grande majorité des bénéficiaires du SAVS touchait comme revenu le minima social AAH en 2023. Ils cumulaient à cela l'aide Paris solidarité et les APL.

Avec l'avancement en âge, le SAVS accompagne de plus en plus de retraités et l'équipe est amenée à constituer de plus en plus de dossiers « retraite ».

3.7 TYPE DE SUIVI PSYCHIATRIQUE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES



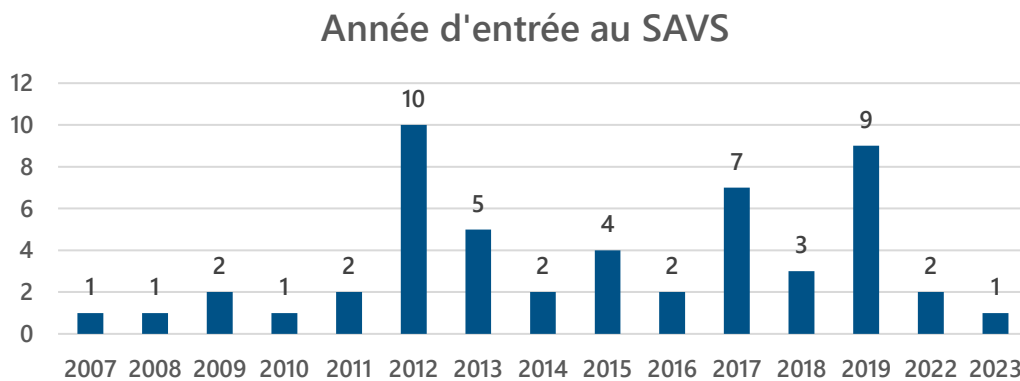
Certains bénéficiaires du SAVS cumulent plusieurs modes de suivis psychiatriques. Bien souvent ils peuvent être suivis à la fois à l'hôpital et en CMP. Nous avons alors favorisé le prescripteur dans ces statistiques.

Focus sur les CMP du 19ème arrondissement :

CMP	Belleville	Crimée
Nombre de personnes accompagnées	7	10

La majorité des bénéficiaires du Service était suivie en CMP parisien, en effet 72 % sont accompagnés par leur secteur. Lorsque c'est possible l'équipe incite les bénéficiaires à être suivis par le CMP proche de chez eux pour bénéficier de l'étayage d'une équipe soignante aux regards multiples (infirmiers, psychologues, psychiatres, diététiciens...). Toutefois, l'état actuel de la psychiatrie et son manque de moyens posent de réelles difficultés aux bénéficiaires et à l'équipe. De nombreux psychiatres partent des CMP ou ne sont pas remplacés pendant plusieurs mois voire plusieurs années. Les bénéficiaires n'ont alors plus de médecin psychiatre référent. Leurs ordonnances sont souvent renouvelées pour de longs mois sans suivi et leurs médecins généralistes (pas spécialisés dans ce type de pathologies), lorsqu'ils en ont, prennent le relai. Lorsque l'on sait qu'un mauvais dosage de traitement peut mettre à mal des années de stabilité psychique, on se rend compte que tout ceci est très inquiétant pour les bénéficiaires. Parallèlement à cela l'équipe éducative se retrouve sans interlocuteur en cas de difficultés. Il faut alors passer par les Urgences, elles aussi débordées faute de moyens. Le SAVS n'est pas un lieu de soins et n'a pas les compétences pour prendre le relais de la psychiatrie. Pour être efficace un suivi doit se faire par un travail fort avec le soin. Ce manque de moyens de la psychiatrie a donc un effet direct sur le travail du SAVS et inquiète l'équipe.

3.8 ANCIENNETE



L'ancienneté moyenne est de 8 ans pour les personnes suivies par le SAVS en 2023.

Pour qu'il soit efficace, un suivi SAVS doit être basé sur une relation de confiance qui permettra de faire un travail en profondeur. Cette relation met du temps à se construire, ce qui explique en partie la durée de l'accompagnement.

D'autre part, les personnes souffrant de maladies psychiques sont souvent confrontées à des périodes plus difficiles que d'autres. Dans ces périodes le SAVS est un repère important leur permettant parfois de traverser les crises sans hospitalisation. D'autre part l'avancement en âge les confrontent à de nouvelles difficultés (diminution physique, perte d'autonomie, retraite...) ainsi ils sont nombreux à ne pas pouvoir penser leur vie sans le filet de sécurité que représente le SAVS, du moins pour l'instant.

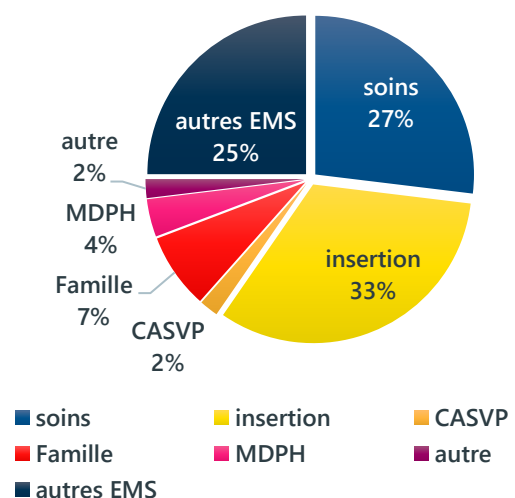
C'est pour ces raisons que le SAVS a un turn-over faible, et avec 1 nouveau suivi cette année contre 4 sorties de personnes accompagnées quelques années seulement, la durée moyenne de prise en charge s'allonge d'une année. Pour rappel elle était aussi de 7 ans en 2022.

3.9 ORIENTATION VERS LE SAVS

La majorité des bénéficiaires qui sont suivis au SAVS a été orientée par un partenaire. Ils sont très peu à avoir pris contact directement avec le Service via leur orientation MDPH.

C'est le travail de partenariat qui permet au SAVS d'avoir de nombreuses orientations. Cette année encore de nombreux partenaires ont appelé pour orienter des personnes qu'ils accompagnaient.

Origines des orientations



Tableaux détaillés des origines d'orientation Institutionnelle

Soin	
Organisme orienteur	Nombres de personnes orientées
CMP	8
Hôpitaux	2
Autre organisme de soin	2
Psychiatre libéral	2
Total	14

Insertion	
Organisme orienteur	Nombres de personnes orientées
ESAT	10
Cap Emploi	4
Centre Alexandre Dumas	2
SAIPPH	1
Total	17

Autre	
Organisme orienteur	Nombres de personnes orientées
UNAFAM	1
Total	1

Etablissements Médicaux sociaux	
Organisme orienteur	Nombres de personnes orientées
ACT	1
Association les Enfants du Canal	1
Autres SAVS	1
Esperance Paris	1
Foyer d'hébergement	1
ETAPE	1
MASP	5
SAMSAH	2
Total	13

4 ACTIONS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL MENEES

REALISATION DES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISES

PREAMBULE

Pour expliquer au mieux le travail d'accompagnement et de soutien que propose le SAVS rien de mieux que la parole d'une bénéficiaire, Clémence nous livre ici son témoignage :

« Je m'appelle Clémence, je suis « bénéficiaire » du SAVS depuis environ 10 ans (à vrai dire, je ne sais plus) mais ce qui est certain c'est que je ne m'en serais pas sortie sans cette super équipe, qui change parfois mais qui est une équipe dynamique et très accueillante.

Mon travail est bientôt terminé, j'ai 55 ans et je pars à la retraite cette année. Comme le service social de mon Esat était sans personnel, Diane, ma conseillère en SAVS s'occupe de toute cette paperasserie depuis un moment. C'est long, c'est long. Mais quelle patience faut-il pour travailler dans le social ! Les activités du SAVS vont être une bouée de sauvetage quand je serais à la retraite ! J'ai été souvent en arrêt de travail, et j'ai pu participer à des accueils de journée, et surtout à un super Quizz, avec le Carrefour des Solidarités, où l'on s'est bien amusé, avec les personnes isolées et âgées. On a mangé, dansé, rigolé.

J'ai aussi joué à des jeux de société, j'ai profité des bienfaits de l'atelier bien-être pour me sentir jolie ! Bref, ici, c'est une autre dimension. La vie en est plus douce. »

L'accompagnement au SAVS, comme le note Clémence dans son écrit, s'articule autour de différents outils collectifs et individuels, décrits ci-dessous.

4.1 LES VISITES A DOMICILE

Visites à domicile en 2023	
Nombre de personnes ayant bénéficié de visites à domicile.	36
Nombre total de visites à domicile effectuées	316

Le nombre de visites à domicile a augmenté en 2023 (il était de 164 en 2022).

Cette augmentation est sûrement liée à l'ancienneté de l'accompagnement. En effet c'est en ayant confiance en l'équipe que les bénéficiaires ouvrent plus facilement leur porte. D'autre part l'avancement en âge rend les personnes accompagnées moins mobiles et les pousse à voir leur référent plus facilement à domicile qu'au local. D'autre part cet avancement en âge entraîne de nouveaux besoins d'aide au domicile.

La visite à domicile peut avoir plusieurs buts, et il est souvent difficile pour les personnes souffrant d'un handicap psychique d'habiter leur logement, de se l'approprier. Il est certain que l'équipe du SAVS joue un rôle important pour aider les personnes à se sentir bien chez elles, à s'y poser. Cela peut passer par un peu de rangement, des conseils déco, du temps passé à domicile autour d'un café, dans l'accompagnement et le suivi de travaux...

La visite à domicile peut aussi permettre de maintenir et d'entretenir le lien de confiance, notamment lorsqu'une personne est dans un état psychique l'empêchant de sortir de son domicile. Toutefois, il faut parfois repousser l'action à faire pour ne pas bousculer trop rapidement les repères des personnes.

Si la visite à domicile est un outil fort dans l'accompagnement du SAVS elle reste un outil délicat. Elle n'est jamais imposée et se fait en fonction de la situation de la personne, de son état et du contexte. Il n'est pas aisé de rentrer dans l'intimité d'une personne. Il faut trouver la juste place, le bon positionnement pour gérer cette proximité en étant respectueux. Ainsi ce mode d'intervention ne peut pas être proposé à tout le monde. Les visites à domicile sont pensées en équipe. Parfois il semble important d'installer des garde-fous comme s'y rendre à deux ou avec un partenaire.

Si elle est un atout fort, la visite à domicile doit être pensée tout au long de l'accompagnement pour ne pas risquer de mettre à mal le lien de confiance, base de tout le travail du SAVS.

4.2 LES ENTRETIENS PERSONNALISES

Quantification des entretiens individuels - 2023	
Nombre de personnes ayant bénéficié d'entretiens individuels	52
Nombre total d'entretiens effectués	1 831

L'entretien individuel est un pilier de l'accompagnement. Temps privilégié avec le référent, il permet d'avancer sur un dossier ou simplement de prendre le temps de discuter. Il permet de nouer le lien de confiance et à la personne de se sentir reconnue. Lorsqu'il est planifié à l'avance il donne un repère temporel important et peut rythmer le quotidien de personnes n'ayant pas d'activités.

Toutefois, il n'est pas toujours planifié. En effet, le référent social reste disponible pour recevoir la personne à sa demande, ou lorsque la situation sociale, administrative ou psychique l'exige. C'est cette souplesse et ces différents modes d'entretien qui permettent un accompagnement global de la personne. C'est grâce à ceci, entre autres, que les bénéficiaires voient le SAVS comme un lieu ressource et rassurant.

Les entretiens peuvent être réalisés par l'ensemble de l'équipe dans des contextes et selon des besoins différents. Par exemple lors de l'élaboration, la rédaction et la signature du projet d'accompagnement social personnalisé, le bénéficiaire est reçu par sa référente sociale mais également par la psychologue et la directrice du Service. Toutefois c'est majoritairement le référent social qui reçoit la personne en entretien.

Lors de l'absence de certains professionnels nous nous rendons compte que les personnes qui n'ont plus de référent social peuvent se sentir perdues. Si bien sûr l'accompagnement est avant tout un travail d'équipe, car c'est à travers elle qu'il est discuté et pensé, le rôle du référent social est plus qu'essentiel pour les personnes accompagnées. Interlocuteur privilégié, il est le garant du projet personnalisé de la personne. C'est avec lui surtout que le lien de confiance va se construire. Il prendra le temps d'écouter la personne notamment lors des entretiens individuels.

Lorsqu'un nouveau bénéficiaire intègre le Service, les entretiens posent les bases. Ils permettent de découvrir les personnes, de comprendre leurs difficultés et de cibler leurs besoins.

Nombre d'entretiens annuels	Nombres de personnes reçues
Plus de 100 entretiens	1
De 91 à 100 entretiens	0
De 81 à 90 entretiens	1
De 71 à 80 entretiens	2
De 61 à 70 entretiens	1
De 51 à 60 entretiens	1
De 41 à 50 entretiens	8
De 31 à 40 entretiens	14
De 21 à 30 entretiens	13
De 11 à 20 entretiens	8
De 1 à 10 entretiens	3
Aucun entretien	0
Total	52

Avec la signature annuelle du projet personnalisé, les bénéficiaires sont reçus au moins 3 fois en entretien par un membre de l'équipe.

FOCUS SUR L'ENTRETIEN A DISTANCE

Depuis quelques années, le SAVS a doté chaque accompagnateur social d'un téléphone portable. Celui-ci permet aux bénéficiaires de joindre directement leur référent et à ces derniers d'effectuer des démarches en ligne pendant les visites à domicile. Depuis quelques temps nous nous apercevons que ce nouvel outil a permis une autre forme d'entretien, un autre moyen de communiquer avec les bénéficiaires.

Amélie Breux, accompagnatrice au SAVS s'est penchée sur ce nouveau mode d'échange entre professionnels et bénéficiaires.

« Dans le cadre des accompagnements éducatifs que nous proposons, nous sollicitons les personnes quant à leur présence, physique, ceci par le biais de rendez-vous individuels (avec un objectif administratif, d'orientation médicale ou professionnelle) et/ou collectifs via les temps d'accueil et sorties culturelles/de loisir.

Toutefois, force est de constater que, dans l'accompagnement de personnes souffrant d'un handicap psychique, au regard d'une pathologie qui vient entraver le lien à l'autre, l'échange direct n'est pas toujours aisé. Au fil des années et des accompagnements éducatifs, les professionnels ont alors imaginé d'autres moyens de faire lien grâce à l'outil précieux que peut être le numérique.

Chaque professionnel a un portable de service, avec possibilité d'appels, de sms et emails. En fonction des situations, ces supports sont utilisés de manières différentes, à un rythme plus ou moins régulier.

Ainsi, pour certaines personnes que nous accompagnons, lorsque le lien direct avec le professionnel est délicat voire persécutant, le biais d'une communication à distance peut être un premier pas vers un échange, et le tissage d'un lien de confiance. Soulignons que l'objectif reste toujours, au long cours, un investissement du SAVS en présentiel, en individuel. De même pour la jeune génération qui débute dans l'accompagnement par un sms, ce support, qu'ils ont pratiquement toujours connu, est apprécié en espace d'échange et de dialogue entre deux rendez-vous, et facilitateur dans la création d'un lien de confiance.

Dans le cadre d'un accompagnement régulier, avec plusieurs personnes, les sms sont utilisés pour fonction de rappe, des rendez-vous de rencontre éducative au SAVS mais aussi des rendez-vous administratifs, médicaux, professionnels sur l'extérieur. En effet, d'un jour au suivant, au regard d'une pathologie qui vient altérer la perception du temps, ils peuvent ne plus se souvenir du rendez-vous ou de la démarche à effectuer.

En outre, nous savons que la stabilisation de la maladie est un équilibre fragile, les rechutes, surtout les premières années de la maladie, font partie du parcours général des personnes accompagnées en SAVS. Dans ce moment de fragilité, l'expression, la prise de parole peut être difficile et le sms peut être tant un espace de dialogue plus aisée pour la personne accompagnée qu'un outil précieux pour le référent éducatif, pour l'alerter d'une difficulté ou mise en danger.

Enfin, sur le versant opposé, le sms peut être apprécié par les bénéficiaires, pour partager avec le SAVS ou le professionnel référent un moment de vie ou une petite victoire (obtention du permis de conduire, décoration de sapin de Noël, partage d'un paysage de vacances). »

Si le téléphone permet d'inventer de nouveaux modes de relations il est important de l'accompagner de limites. En effet, la tentation de joindre le SAVS et son référent 7/7j 24/24h est grande pour certains bénéficiaires. De tels comportements ne peuvent pas être acceptés et là encore le cadre va permettre de contenir et rassurer. Il va permettre également de garantir de bonnes conditions de travail aux professionnelles et prévenir l'usure professionnelle.

4.3 LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL MENEES A L'EXTERIEUR

Quantification des accompagnements sociaux menés à l'extérieur - 2023	
Nombre de personnes ayant bénéficié d'accompagnements sociaux extérieurs	38
Nombre total d'accompagnements effectués	1 220

Nombre d'accompagnements extérieurs	Nombre de personnes accompagnées
Plus de 21 accompagnements extérieurs	1
De 11 à 20 accompagnements extérieurs	7
De 1 à 10 accompagnements extérieurs	30
Aucun accompagnement extérieur	14
Total	52

38 personnes ont bénéficié d'accompagnements extérieurs en 2023, c'est un peu plus qu'en 2022.

L'ouverture vers l'extérieur et la réorientation vers le droit commun et ses institutions est une des missions principales des SAVS. Les accompagnements extérieurs sont donc essentiels. Ces accompagnements sont l'occasion de réaliser des démarches auprès d'institutions, de faire des achats, d'aller à des rendez-vous médicaux ou paramédicaux, de sortir de chez soi... Bien souvent ils permettent de rassurer la personne. Lors de rendez-vous médicaux la personne accompagnée peut s'appuyer sur le professionnel pour expliquer les choses qu'elle n'aurait pas compris à la sortie du rendez-vous. Bien souvent le professionnel, par sa présence, permet au bénéficiaire de se sentir légitime et de s'autoriser à prendre la parole. Les temps de préparation, organisation, coordination, planification, mais également de débrief, sont des temps importants. Ils demandent du temps mais sont la clé de la réussite de ces accompagnements. Ainsi la charge de travail que représente un accompagnement extérieur n'est ici que très partiellement représentée.

4.4 LES ACTIONS DE COORDINATION MEDICO-SOCIALE

Quantification de coordination médico-sociale - 2023	
Nombre de personnes ayant bénéficié de coordination médico-sociale	50
Nombre total d'actes de coordination médico-sociale	1 050

Le décret du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, met en avant le rôle primordial que doit jouer les SAVS dans la coordination. C'est encore ce qu'a fait le SAVS en 2023.

En 2023, le SAVS a effectué 1 050 actions de coordination médico-sociale, qu'il s'agisse de réunions, d'échanges téléphoniques, de courriers, de notes sociales, de rendez-vous extérieurs...

Nombre d'actions de coordinations sociales	Nombre de personnes concernées
+ de 50 actes de coordination	1
41 à 50	0
31 à 40	2
de 21 à 30	3
de 11 à 20	11
de 1 à 10	33
aucun acte de coordination	2
Total	52

Ce travail a permis un meilleur accompagnement global des personnes.

Pour les personnes ayant quitté le SAVS en 2023, il s'agissait d'un travail de relais. Le SAVS veille en effet à orienter vers un partenaire les bénéficiaires sortant du dispositif pour qu'ils puissent s'appuyer sur des structures en cas de difficulté. L'équipe se renseigne alors sur des partenaires, les contacte, présente la personne et bien souvent va l'accompagner sur place plusieurs fois pour qu'il puisse investir les nouveaux intervenants.

4.5 LE PARTENARIAT

Fort de ses années d'existence, le SAVS a su se faire connaître et a pu développer un travail partenarial important.

Voici une liste non exhaustive des partenaires du Service classés par catégorie.

SOIN	
CMP 13 ^{ème}	Médecins généralistes
CMP Belleville	EPOC
CMP Crimée	CMP Square des cardeurs
CMP Saint-Eloi	Hôpital Pitié Salpêtrière
CMP Servan 11 ^{ème}	CRIPS ile de France
CMP Télégraphe	CMP L'Espagnol
CMP Turbigo	CMP République
Hôpital Sainte Anne	Le Bus dentaire de la CPAM
Psychiatres en libéral	GHU Lasalle
SAMSAH et SAVS parisiens	Centre dentaire de la Croix Rouge

SOIN (SUITE)	
	Infirmiers libéraux
CPAM	Fondation Hospitalière Sainte-Marie Paris 14 ^{ème}
SSIAD Fondation Maison des Champs	Equipe Spécialisée Alzheimer FMDC
Laboratoire d'analyse Jourdain	Centre primo Levy
Hôpital G.Pompidou	Ergothérapeute de la FMDC
CPAM	Hôpital de Jour de l'Elan Retrouvé

INSERTION	
ESAT Ménilmontant	ESAT Santeuil
Ateliers thérapeutique Hubert Mignot	ESAT Bastille
SAIPPH	ESAT Ecodair
Club House	ESAT d'Aubervilliers
ESAT André Busquet	ESAT ANRH
ESAT Berthier	ESAT Anne-Marie Rallion
ESAT de l'Elan Retrouvé	ESAT de Montgallet
ESAT Le Cerisier	ESAT Seguin
ESAT Léopold Bellan	ESAT Anais
ESAT Regain	

ACTIVITES	
ANCV	Centre Paris Anim' Mathis
Grand Palais	Musée du Louvre
Sylvie Marini (socio esthéticienne)	Le 104
Théâtre Chaillot	Cité de La Villette
Séjours adaptés	Paris Musée
Sensations Inclusives	Les bibliothèques du 19 ^{ème} arrondissement

SOCIAL	
Assistants sociales en CMP	Resto du Cœur
CASVP	Services sociaux Bailleurs Sociaux
Service social CAF	Service social CRAMIF
MDPH	Service de curatelle ATFPO
Secours Catholique	Solidarité Sida
Service de curatelle Œuvre Falret	Service de tutelle UDAF de Paris
Service de mesure de protection GAG 19	Olga Spitzer (protection de l'enfance)
Service AEMO	Mandataires judiciaire privé
Service de mesure de protection ADIAM	Gardiens des Bailleurs sociaux

AUTRES	
ACSP (association proposant des petits travaux)	Ecole d'ASS de la CRAMIF
CAEPSY	Mairie du 19 ^{ème}
Services d'aide à domicile (FMDC, AMSAD...)	Paroisse Saint François d'Assise
Résidence appartement Chauffournier	IRTS Parmentier
Carrefour des solidarités	Centre de formation INFA

Le SAVS a de nombreux partenariats mais très peu de ces derniers sont formalisés par des conventions.

Ce sont ces partenariats qui permettent un accompagnement global de la personne. En travaillant avec les partenaires, l'équipe prend le bénéficiaire dans son entièreté. Avec eux, il apporte une réponse commune en permettant de traiter l'ensemble de la situation et de rassurer l'usager. Pour être efficace il faut un bon travail de coordination pour éviter de morceler les personnes et les situations car nous accompagnons des gens qui ont tendance à cliver du fait de leur pathologie.

5 LES ACTIVITES

Temps d'accueil collectifs, les ateliers, les sorties extérieures, les ateliers de médiation artistique.

5.1 QUANTIFICATION DES INSCRIPTIONS AUX TEMPS D'ACCUEIL COLLECTIFS ET SORTIES CULTURELLES EXTERIEURES.

En plus du suivi individuel, le SAVS propose des temps collectifs.

Ces temps collectifs ont lieu lors d'un accueil libre hebdomadaire du mardi au vendredi de 16h00 à 19h00 (18h00 pour le vendredi) mais également lors d'activités et de sorties les samedis.

Depuis 2019, à la demande des bénéficiaires, le temps d'accueil a été prolongé d'une heure. Sur une suggestion de la boîte à idées et après échange en groupe d'expression, il a été décidé que l'accueil libre du mercredi commencerait à 15h et non plus à 16h.

Les temps d'accueil libre permettent aux bénéficiaires de :

- 🏠 Rompre leur solitude
- 🏠 Se donner rendez-vous entre eux pour partager, rire... et ainsi tisser des liens d'amitiés pour certains
- 🏠 Décompresser de leur journée
- 🏠 Venir rencontrer les professionnels de façon informelle ou formelle en demandant un rendez-vous
- 🏠 Calmer des angoisses fortes

Lors de ces temps d'accueil libre, des membres de l'équipe du SAVS sont présents pour réguler le groupe et s'assurer que tout se passe bien. C'est aussi l'occasion pour eux de discuter de façon informelle avec les bénéficiaires. Cela permet de prendre des nouvelles et d'échanger sur le quotidien des personnes accompagnées. Ces moments viennent souvent appuyer le travail fait individuellement. Il n'est d'ailleurs pas rare que des rendez-vous individuels soient pris lors de ces temps d'accueil.

Bien souvent ces moments sont médiatisés pour faciliter la parole, la détente... Les bénéficiaires sont ainsi invités à participer à des jeux, faire des mandalas...

Cette année 48 personnes ont participé au moins à un temps collectif. Cela leur a permis d'être en relation avec les autres, de nouer un tissu social dans un cadre rassurant.

Pour rappel, 23 personnes accompagnées par le SAVS n'ont pas d'autres activités en dehors du Service. Le SAVS reste donc leur lieu principal de socialisation.

Nombre de participation à des temps collectifs	Nombre de personnes touchées
De 121 à 200	1
De 100 à 121	5
De 61 à 100	2
De 21 à 60	10
De 1 à 20	26
Aucune participation	7
Total	52

Focus sur les sorties extérieures et événements FMDC

Cette année encore le SAVS a proposé des activités variées afin de toucher un maximum de personnes. 31 sorties extérieures ou événements du SAVS ont été organisés par l'équipe.

Il y a eu 347 participations.

Les activités (hors ateliers) ont accueilli en moyenne 5.69 bénéficiaires en 2023. Ces chiffres sont en légère baisse par rapport à 2022. Cette année des piliers du collectif ont quitté le SAVS et d'autres ont trouvé des activités extérieures avec l'appui de leur accompagnatrice sociale. Enfin certaines personnes ne souhaitent pas participer aux activités.

Activités par genre	Nombre	Nombres de participations
Expositions	19	88
Balades (banlieue, Paris plage, bois, marché de Noël...)	13	57
Cinémas	3	24
Repas restaurant	3	18
Compétitions sportives	6	21
Spectacles (concert, danse, cirque, théâtre...)	12	72
Journée à la mer	1	12
Evènements FMDC (Bal, restaurant et spectacle magie)	4	53
TOTAL	61	347

Les sorties extérieures sont l'occasion de se confronter au monde et d'intégrer les codes de vie en société. Ils permettent à l'équipe de travailler l'engagement, l'organisation. Les bénéficiaires s'y inscrivent et doivent y être présents à l'heure...

Les sorties extérieures permettent également d'inclure les personnes dans la vie sociale de la Cité. En tant que parisiens ils vivent au milieu d'un foisonnement culturel. Ils peuvent ainsi, comme nous le faisons tous, échanger avec leur entourage sur le dernier spectacle à la mode, vu avec le SAVS, ou leur conseiller une exposition.

5.2 LES ATELIERS DE MEDIATION ARTISTIQUE, SPORTIVE ET CULTURELLE ET PROJETS AU SAVS.

10 ateliers ont été proposés en 2023 :

- 🏠 Atelier Mythos
- 🏠 Atelier cuisine
- 🏠 Groupe de discussion
- 🏠 Activité marche
- 🏠 Bien-être
- 🏠 Journalisme
- 🏠 Expression plastique
- 🏠 Atelier numérique
- 🏠 Jardinage à la Villette
- 🏠 Ciné débat

Le choix des ateliers se fait sur proposition des bénéficiaires ou des membres de l'équipe en fonction de leurs compétences, appétences et observations des besoins des usagers.

5.2.1 Projets activités phares de 2023

- 🏠 Projet Film « Ce qui nous ressemble »

En 2023, l'équipe a proposé à des bénéficiaires de participer à [un projet vidéo](#) pour changer l'image du handicap psychique.

En effet, nous constatons que le handicap, notamment psychique, est très souvent stigmatisé dans notre société, car celui-ci est invisible, peu médiatisé par les



personnes concernées.

Pour faire changer le regard, les bénéficiaires du SAVS sont engagés depuis quelques années, avec le soutien de la Mairie, dans cette transition.

L'année dernière, les journalistes du journal « *Les potains du SAVS* » ont eu l'occasion de bénéficier d'une tribune dans le journal de la Mairie du 19^{ème} lors du Mois parisien du handicap. Ils ont pu par ce biais parler de leur expérience et de leur vécu du handicap, de les croiser avec les regards des athlètes paralympiques interviewés pour l'occasion. Tout en s'intéressant aussi aux politiques d'accessibilité de l'arrondissement qui les concerne.

Cette année, le SAVS a réfléchi à une autre manière de changer le regard sur le handicap : non pas en évoquant le handicap mais en montrant que derrière cette étiquette sociale, se cachent des personnes, des personnalités, des passions, des actions, des rêves, finalement comme chacun, comme nous tous ! Cette action voulait agir à la fois sur les bénéficiaires que nous accompagnons et à la fois sur la société.

- ✓ L'objectif auprès des bénéficiaires était de les accompagner et les soutenir dans la construction et le développement identitaire et ainsi favoriser une meilleure estime d'eux-mêmes. Concrètement, l'idée était de les amener à se voir autrement que sous le prisme de leur handicap. Mettre en valeur, leurs capacités, leurs personnalités ou des anecdotes vécues qui pour eux les définissent.
- ✓ L'objectif auprès de la société était de faire changer le regard des personnes en situation de handicap en impliquant ces dernières, et ainsi leur permettre de s'inscrire dans une dimension citoyenne.

Au total c'est 6 bénéficiaires qui ont livré une part d'eux-mêmes à la caméra. Ce film a été projeté au SAVS devant 31 bénéficiaires et en présence de l'élue au handicap de la Mairie du 19^{ème}.

Par la suite, nous aimerions diffuser ce film dans d'autres lieux (autres ESMS, Mairies, lors du Mois parisien du handicap...).

Atelier Marche

Un atelier marche a été proposé en 2023 au SAVS. Il a pour but de proposer une activité physique douce aux bénéficiaires pour les aider à se dépenser tout en faisant découvrir un arrondissement.

Ainsi les participants partent marcher dans un quartier précis. En marchant, ils se réapproprient l'espace public tout en prenant soin de leur santé. A l'aube des Jeux Olympiques et face à un public avec de plus en plus de problème de surpoids, il semble important de proposer une activité physique accessible à tous. C'est dans ce contexte que la marche a semblé l'activité la plus adaptée. Afin d'y mettre un petit challenge en 2024, l'équipe va repropose cet atelier avec le but de participer à la course Odyssea.

Actions de prévention

En 2023, l'équipe du SAVS a poursuivi ses actions de prévention en invitant des partenaires pour des interventions autour de la santé.

Ainsi, l'équipe du CRIPS est venue animer 2 ateliers genrés sur deux samedis. Le but de ces ateliers était de proposer des espaces de parole et de prévention sur le thème de la vie affective et sexuelle. Ce fut l'occasion de parler MST, sida, amour, solitude, vie de couple, parentalité.... Le choix du samedi a permis à un grand nombre d'y participer, facilitant la venue des travailleurs d'ESAT.

Enfin le bus dentaire est venu se garer devant la Fondation pour permettre aux usagers de bénéficier d'un bilan gratuit. Cette sensibilisation a permis de dédramatiser les soins dentaires et de faire de la prévention. A la suite de cette intervention, trois bénéficiaires avec qui l'équipe travaillait depuis de nombreuses années la question des soins dentaires ont accepté de voir un dentiste en ville. Pour deux d'entre eux un suivi stomatologique s'est mis en place avec des soins et appareils et un autre a eu droit à son premier détartrage. Cette action nécessaire sera reconduite dans quelques années en fonction des besoins.

6 LE NOUVEAU PROJET DE SERVICE 2023-2028

En 2023 l'équipe du SAVS a remis à jour son projet de service. Ce document phare instaurera le cadre de travail du SAVS pour la période de 2023 à 2028.

Plusieurs temps de travail en équipe ont permis sa réécriture. Ce fut notamment l'occasion de parler :

- 🏠 Inscription du Service au sein de la Fondation
- 🏠 Éthique,
- 🏠 Valeurs,
- 🏠 Références,
- 🏠 Actions collectives,
- 🏠 Projet, travail d'équipe,
- 🏠 Participation et droits des bénéficiaires....

Après le premier temps de travail de relecture et d'écriture en équipe, un temps de travail a été pris avec les bénéficiaires. Pour ne pas rendre l'exercice trop complexe nous avons fait le choix d'envoyer par mail le projet et le mettre à disposition de chacun au Service afin que les bénéficiaires puissent nous faire des retours. Parallèlement à ceci le document a été présenté au groupe d'expression (son utilité, son plan, sa diffusion...). Enfin l'équipe a fait le choix de travailler en profondeur l'axe des actions collectives avec le public. Un temps a donc été pris pour relire, corriger et compléter ensemble cette partie lors du groupe d'expression.

Ce projet a été validé le 23 juin 2023 par la Direction générale de la Fondation ayant délégation du Conseil d'administration et présenté au Groupe d'expression le 2 novembre 2023. Il a ensuite été envoyé à la DSOL le 9 novembre 2023.

Entre 2019 et 2023, l'équipe sociale du SAVS a beaucoup changé. Des travailleurs sociaux présents depuis de nombreuses années sont partis et de nouveaux sont arrivés. La réactualisation du projet de service a donc permis de travailler la cohésion d'équipe. En réfléchissant et en échangeant ensemble, l'équipe s'est approprié les valeurs et objectifs du service pour en faire un projet commun tout en affinant son identité professionnelle et la place spécifique qu'elle occupe au sein de la Fondation Maison des Champs.

7 POUVOIR D'AGIR AU SAVS

Le pouvoir d'agir est un axe fort du travail qui se matérialise en différentes actions concrètes qui ont permis aux bénéficiaires d'affirmer leur place au sein du SAVS mais également dans la Cité comme acteurs à part entière.

7.1 POUVOIR D'AGIR AU SAVS

Le SAVS travaille la question du pouvoir d'agir des bénéficiaires tout au long de l'année à travers diverses actions.

LE GROUPE D'EXPRESSION

Le SAVS a fait le choix de mettre en place un groupe d'expression plutôt qu'un Conseil de la Vie Sociale. Pour un service tel que le SAVS il semblait plus démocratique d'inviter tous les bénéficiaires à pouvoir donner leur avis plutôt que seulement des représentants. En effet, le SAVS faisant beaucoup de domicile et d'accompagnements extérieurs, de nombreux bénéficiaires ne se croisent pas, voire ne se connaissent pas. Ces réunions sont organisées une fois par trimestre et permettent d'aborder l'organisation et la vie du SAVS.

Quelques principaux thèmes abordés en 2023 :

Thèmes	Date des groupes d'expression concernés
Rédaction du règlement de fonctionnement du groupe d'expression	11 mai
Travail autour du règlement de fonctionnement du SAVS en FALC	11 mai
Sécurité générale et incendie au SAVS	11 mai ; 2 novembre
Activités et projets au SAVS (été, fin d'année, activités, sorties, intervention auprès d'étudiants...)	16 mars ; 11 mai ; 2 novembre
Présentation du logiciel dossier	16 mars
Retour sur le questionnaire de satisfaction	16 mars
Réflexion sur les activités collectives et activités au SAVS	2 novembre
Point sur la file active du SAVS	11 mai
Recrutement salarié et organisation équipe SAVS	16 mars ; 11 mai ; 2 novembre
Point prévention (COVID, grippe, punaises de lit...)	16 mars ; 2 novembre
Présentation, échanges sur le nouveau projet de service du SAVS	2 novembre
Evènements festifs (repas institutionnel, journée de la FMDC, repas de Noël...)	11 mai ; 2 novembre

Le groupe d'expression a lieu le jeudi de 17h/17h30 à 19h afin de permettre aux travailleurs d'ESAT d'y assister.

Une proposition d'ordre du jour est établie par l'équipe du SAVS en fonction de l'actualité. Elle est envoyée par mail aux bénéficiaires ayant communiqué leur courriel mais également par courrier à l'ensemble des bénéficiaires avant la date de la rencontre. Chacun est invité à la compléter en début de groupe d'expression.

Il est animé par la Directrice. L'ensemble des professionnels présents y participent. C'est lors de ces séances que la boîte à idées est ouverte.

Un bénéficiaire présent se porte volontaire pour prendre les notes, c'est lui qui fera le compte-rendu avec la Directrice à l'issue de la rencontre. Celui-ci est envoyé par mail et par courrier à l'ensemble des bénéficiaires, mais est également affiché sur le lieu d'accueil du SAVS. Certains bénéficiaires qui ne sont pas présents lors des groupes d'expression prennent toutefois le temps de lire les comptes-rendus et peuvent échanger sur le sujet avec leurs référents.

En 2023, 3 groupes d'expression ont été organisés. Les participations (sous les différentes formes) restent importantes et constantes.

	16 mars 2023	11 mai	2 novembre
Nombre de bénéficiaires participants	10	10	10

Depuis la crise sanitaire les modes de participation à cette instance se sont diversifiés. Le groupe d'expression en présentiel au SAVS, est couplé avec une visioconférence via Microsoft Teams pour les bénéficiaires les plus à l'aise avec l'outil informatique. Ces nouvelles modalités ont demandé beaucoup d'organisation et de temps pour l'équipe, mais ont été riches en nouvelles participations. Nous avons ainsi vu de nouvelles personnes participer à cette instance, notamment les personnes qui ont du mal à sortir de chez elles. Elles ont donc intégré le fonctionnement normal du Service.

Mode de participation	Nombre de participations
Participation en visioconférence	4
Participation en présentiel	26

C'est cette palette d'outils qui explique le nombre de participations. Certains bénéficiaires y ont participé alors qu'ils n'en avaient pas l'habitude de façon classique.

7.2 POUVOIR D'AGIR DANS LA CITE

Comme l'an passé, en 2023 le pouvoir d'agir, la place et l'implication des bénéficiaires n'ont pas seulement été travaillés au sein du SAVS mais de façon plus globale dans la Cité et l'arrondissement.

Le partenariat avec la Mairie du 19^{ème} nous a permis de réaliser des projets offrant une visibilité importante aux bénéficiaires et au Service.

PARTICIPATIONS DES BENEFICIAIRES AU CONSEIL LOCAL DU HANDICAP DU 19^{EME} ARRONDISSEMENT

Toujours dans l'optique d'aider les bénéficiaires à s'affirmer et à se positionner comme citoyens acteurs, le SAVS a proposé aux bénéficiaires de participer au Conseil Local du Handicap. Ainsi 4 d'entre eux accompagnent régulièrement la Directrice à cette instance.

Contrairement à 2022, cette année, les bénéficiaires se sont autorisés à prendre la parole. Ainsi, sur l'invitation de la Conseillère Municipale en charge des personnes handicapées et de l'accessibilité universelle, 2 d'entre eux ont parlé de leur parcours scolaire et professionnel. Ils ont témoigné des difficultés qu'ils ont pu rencontrer et parler de leur quotidien à l'ESAT. Ils ont été attentivement écoutés et chaudement félicités par les membres de l'instance (pour la plupart professionnels ou parents d'enfants en situation de handicap). Les personnes présentes ont été touchées par leur parcours mais surtout par le courage dont ils ont fait preuve en s'exprimant devant une assemblée d'une petite quarantaine de personnes.

Ce temps fut un moment de valorisation très important pour eux et il est certain qu'il a, d'une certaine manière, contribué à redorer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et de leurs capacités.

Enfin ils commencent à être identifiés au sein de l'instance et nous les voyons saluer ses membres lors de déplacements et temps festifs dans l'arrondissement. Petit à petit ils se réapproprient l'espace public.

Ces instances ne doivent pas être réservées aux simples professionnels, faute de quoi une parole et une vision importante manqueraient. Nous avons besoin des avis des personnes directement sans porte-parole pour comprendre ce qu'elles vivent et pouvoir répondre au mieux à leurs besoins. Le SAVS continuera donc de proposer aux bénéficiaires, lorsque ce sera possible, de venir à ces réunions.

PARTICIPATIONS DES BENEFICIAIRES A UNE FETE DE QUARTIER DU 19^{EME} ARRONDISSEMENT

Cette année un groupe de 4 bénéficiaires a participé, avec une partie de l'équipe, à la fête de quartier de la Porte des Lilas, dont dépend le SAVS.

Ils ont animé un stand parmi de nombreuses associations de quartiers. Ils ont proposé aux enfants, adultes, élus dont le Maire, un chamboule-tout sur les préjugés autour du handicap. Des mots négatifs souvent associés au handicap ont ainsi été collés sur des boîtes de conserve pour que chacun puisse les faire tomber, tout en invitant les passants à parler de leurs propres représentations.

Ce fut l'occasion aussi pour les bénéficiaires de parler de leur quotidien et répondre aux questions des habitants. Tous ont apprécié ce moment qui a été riche en échanges.

INTERVENTION DES BENEFICIAIRES A DES FORMATIONS DE FUTURS TRAVAILLEURS SOCIAUX

Au-delà du partenariat avec la Mairie, le SAVS a impliqué les bénéficiaires sur des sujets les concernant, ainsi, après le partenariat avec l'IRTS Parmentier initié en 2021 et celui avec la CRAMIF en 2022, c'est au Centre de Formation INFA que nous avons proposé à un groupe de bénéficiaires de venir présenter le Service à une promotion d'Éducateurs Spécialisés.

Ainsi un trio composé de deux bénéficiaires et d'une accompagnatrice sociale ont présenté le service et ont répondu aux questions des étudiants durant un cours d'une demi-journée. Ce projet a permis aux bénéficiaires de prendre confiance en eux et aux futurs travailleurs sociaux d'entendre le point de vue des personnes accompagnées.

Les personnes accompagnées au SAVS le sont souvent depuis de nombreuses années et ont acquis une certaine expertise, un regard sur les services sociaux. C'est ce qu'elles partagent avec les étudiants lors de ces interventions, mais également avec les stagiaires accueillis au SAVS. Les bénéficiaires répondent à des questions sur l'organisation générale du SAVS, mais également à des questions éthiques, telles que « Quel rapport avez-vous avec les éducatrices ? Sont-elles vos amies ? ».

Chaque intervention est préparée par l'équipe avec les bénéficiaires, qui sont accompagnés du début à la fin du projet. Nous organisons des séances d'entraînement pour que chacun se sente à l'aise dans l'exercice. Chaque travail méritant salaire, le SAVS facture au centre de formation l'intervention et offre un restaurant aux bénéficiaires avec cette somme. Ce moment permet un temps de débriefing tout en partageant un bon moment !

Les retours de cette expérience sont très positifs. Les étudiants se montrent curieux, respectueux et apprécient ces échanges. Les bénéficiaires ayant participé aux interventions ont également apprécié le contact avec les étudiants et se sont sentis valorisés. Certains ont même réussi à surmonter leur peur de parler en public, ce dont ils sont très fiers !

Le SAVS va poursuivre ses interventions, dans l'espoir que tous ces projets contribuent, petit à petit, à changer le regard de chacun sur la maladie psychique.

M.F, bénéficiaire au SAVS ayant participé à l'intervention auprès des étudiants nous fait part de son expérience :

« Ce que je retiens de l'année 2023, c'est mon expérience au sein d'un organisme de formation sociale « INSTITUT INFA » où j'ai présenté en présence d'un autre bénéficiaire le SAVS, ceci avec l'aide et une préparation avant de deux accompagnatrices sociales. C'était sous forme d'organigramme et PowerPoint, où étaient présentés les différents services de la Fondation Maison des Champs, dont le SAVS.

C'était devant une classe d'une vingtaine d'élèves qui se formaient aux métiers du social, tous très intéressés par le sujet. Les échanges furent très intéressants car ces jeunes ont posé beaucoup de questions.

J'ai parlé des différentes activités que nous faisons : Ateliers divers, sorties ou activités tous les samedis... et une fois tous les trois mois un groupe d'expression où chacun expose ses idées. Sachant que nous recevons au préalable un ordre du jour avec différents thèmes à aborder.

Tout s'est terminé autour d'un repas où nous avons échangés nos expériences et les jeunes nous ont parlé de ce qu'ils souhaitaient faire dans le domaine social et combien d'années d'études il leur restait à faire.

Cette expérience a été intéressante et enrichissante. Je suis prête à la refaire cette année. »

8 EFFECTIF ET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE MÉDICO-SOCIALE

L'équipe du SAVS de la Fondation Maison des Champs est composée comme suit :

- 🏠 Une directrice 1 ETP
- 🏠 Deux accompagnateurs sociaux à temps plein : 2 ETP
- 🏠 Deux accompagnatrices sociales à temps partiel : (0.5+0.80) 1.30 ETP
- 🏠 Une psychologue à temps partiel : 0.33 ETP
- 🏠 Une animatrice en médiation artistique et culturelle à temps partiel : 0.20 ETP)
- 🏠 Fonctions « support » de la Direction générale - administration - gestion :0.62 ETP.

8.1 VARIATION DES EFFECTIFS.

En 2023 l'équipe du SAVS a connu plusieurs changements :

Une accompagnatrice sociale à 0.70 ETP de formation ASS, dont le contrat avait été suspendu suite à l'absence de vaccination Covid, a finalement démissionné en fin d'année 2023 après avoir posé un congé parental pendant quelques mois. Elle avait été remplacée par une Educatrice Spécialisée en CDD qui a finalement été licenciée pour faute au mois de mars. Après un mois de recherche, elle a été remplacée par une Educatrice Spécialisée au mois de mai 2023.

Une accompagnatrice Sociale de formation ES, présente au Service depuis mars 2021 à temps plein a démissionné au mois d'août. Elle a été immédiatement remplacée par une Educatrice spécialisée toujours en poste actuellement.

Depuis le mois d'août 2023 l'équipe semble s'être stabilisée et les bénéficiaires ont pu retrouver leurs repères.

Il faut noter toutefois que les absences et les postes non pourvus ont demandé plus de travail pour les accompagnatrices sociales présentes et ont déstabilisé et inquiété les bénéficiaires en quête de stabilité. Elles ont fait preuve d'adaptabilité, de professionnalisme et d'engagement pour que le Service tourne quotidiennement et continue d'accompagner au mieux chacune et chacun.

8.2 FORMATIONS, COLLOQUE ET RESSOURCES EXTERIEURES.

Cette année, l'équipe médico-sociale a pu profiter d'un nombre important de formations internes et externes organisées par la Fondation Maison des Champs et ses partenaires.

Thèmes	Participants
Webinaire : le financement des vacances adaptées	1 accompagnatrice sociale
Formation à l'utilisation du logiciel métier suivi dossier « Netvie »	Toute l'équipe
PSC1	3 accompagnatrices sociales
Relation avec les aidants	1 accompagnatrice sociale
Santé psychique au travail : Prévention primaire des risques psychosociaux	3 accompagnatrices sociales, la Psychologue et la Directrice
Journée sur la bipolarité à la Maison Perchée	1 accompagnatrice sociale

Thèmes	Participants
Séminaire sur l'inclusion des personnes en situation de rue ou hébergées vieillissantes et/ou en situation de handicap	La Directrice
Journée Nationale de l'AFFIL	La Directrice
Les pratiques socio-éducatives en santé mentale (GHU)	2 accompagnatrices sociales et la Directrice
Journée de réflexion sur la crise. APP d'une crise	3 accompagnatrices sociales, la psychologue et la Directrice
Mémoire et oubli : colloque de l'EPOC	2 accompagnatrices sociales, la Psychologue
La référence éducative	4 accompagnatrices sociales, la Psychologue et la Directrice

Ces temps ont nourri la réflexion et les connaissances de l'équipe tout en les ouvrant à d'autres équipes et métiers (que ce soit au sein même de la Fondation Maison des Champs ou à l'extérieur).

Ces possibilités de formations sont aussi un moyen de fidéliser les salariés et de souder l'équipe.

8.3 REUNIONS

Plusieurs réunions ont lieu au SAVS. Elles ont chacune des fonctions différentes :

	Quand	Sujets abordés	Personnes présentes
Réunion de fonctionnement et de suivis	Tous les vendredis de 10h à 13h	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation générale du Service - Informations générales de la Fondation Maison des Champs - Point sur les accompagnements individuels - Point sur les projets individuels - Commission d'admission de nouveaux bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - les 4 accompagnatrices sociales - l'art-thérapeute - la psychologue - la directrice
Réunion qualité	Une fois par mois point lors de la réunion du vendredi	<ul style="list-style-type: none"> - mise à jour des protocoles - mise à jour des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> - les 4 accompagnatrices sociales - l'art-thérapeute - la psychologue - la directrice
Analyse des pratiques	Un vendredi par mois de 10h à 12h	-Relecture de situations en présence d'une psychanalyste extérieure	<ul style="list-style-type: none"> - les 4 accompagnatrices sociales - l'art-thérapeute - la psychologue - la directrice

Parallèlement aux réunions internes, l'équipe du SAVS a continué en 2023 à se rendre chez les partenaires pour des réunions de synthèse dans les ESAT, les CMP, les CATTP, les cabinets médicaux... Ces rencontres permettent d'avoir une vision globale des personnes pour mieux les accompagner dans leurs difficultés.

La crise sanitaire a permis de développer les rencontres partenariales en distanciel. Ce mode de fonctionnement a permis parfois d'organiser plus facilement des temps de rencontre avec certains professionnels.

RENCONTRES INTER SAVS/SAMSAH PARISIENS

La directrice a continué en 2023 à participer aux rencontres trimestrielles des cadres de SAVS et SAMSAH de Paris.

Après des années de pause, les rencontres entre les équipes éducatives, ont repris doucement en 2023.

Ces échanges entre professionnels permettent d'aborder les difficultés rencontrées, de questionner les pratiques, d'échanger « bons plans et bonnes adresses » (comme le nom de médecins sensibilisés à la maladie psychique) mais également de faire le point sur des bénéficiaires qui ont été accueillis par d'autres services. Cette année les politiques sociales, les CPOM, Synaé... ont été abordés entre autres sujets dans les réunions de cadres.

LE COMITE ETHIQUE DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

En 2023 la Fondation Maison des Champs a relancé son comité éthique en proposant aux équipes de présenter une situation qui posait question autour du thème « le refus de soin ». L'équipe du SAVS a donc voulu présenter la situation d'un monsieur qu'elle accompagne depuis de nombreuses années et pour lequel, la perte d'autonomie ne permet plus le maintien au domicile mais qui refuse de partir dans un lieu collectif médicalisé.

Des temps de préparation ont permis de réfléchir et d'écrire la situation pour pouvoir la présenter aux membres du Comité éthique en juin 2023. Cette commission était composée d'une quarantaine de personnes, professionnels (aide à domicile, responsable de Secteur, ergothérapeute, psychomotricien, infirmiers, directeurs, membres du CA, comptables...) ainsi que quelques bénévoles de la Fondation. Elle était animée par Fabrice Gzil, co-directeur de l'espace éthique.

L'équipe du SAVS a donc présenté la situation et ses questionnements puis a répondu aux différentes questions de l'assemblée. A la suite de cela chacun a pu évoquer ses pistes, réflexions... Cet échange a été riche et a permis à l'équipe d'aborder la situation différemment.

L'équipe du SAVS, habituée à l'exercice de l'analyse de pratique, apprécie ces temps de réflexion, et une accompagnatrice sociale du Service s'est jointe aux membres du comité éthique pour le faire vivre et y apporter son regard.

De nouveaux temps de réflexion portés par ce comité seront organisés en 2024, auxquels s'associera le SAVS dans l'optique d'offrir un accompagnement de qualité.

9 LE LOGICIEL METIER

En 2023, le SAVS a poursuivi sa modernisation commencée depuis quelques années en se dotant d'un logiciel métier pour les dossiers et le suivi des bénéficiaires. Son utilisation s'inscrivait dans un mouvement plus large (achat de PC portable, smartphone...) et correspondait à un besoin. L'ensemble de l'équipe du SAVS était donc pro active dans ce nouveau projet.

Après avoir remporté l'appel à projet de l'ARS « EMSM numérique » avec les associations Aurore et le GOSB, le SAVS s'est doté du logiciel « NETVie » de Teranga Software. Ultra personnalisable, il permet de gérer les notifications d'accord MDPH et ASL, générer des transmissions, organiser les plannings d'activités et noter les présences, rédiger et signer les projets personnalisés...

Cet outil a permis à l'équipe de simplifier son travail de suivi et de fluidifier le travail d'équipe. Lorsqu'il fallait auparavant remplir plusieurs documents pour assurer le suivi (ficher Excel de suivi, de transmissions...) un seul outil est désormais utilisé. Ce dernier sert aussi à pouvoir sortir des statistiques sur l'accompagnement des bénéficiaires. Il permet à chacun de prendre le relais en cas d'absence d'un collègue et de pouvoir avoir l'ensemble des documents et informations utiles partout en dehors du SAVS (domicile, CAF...).

L'ensemble de l'équipe a été formé en début d'année 2023 et le logiciel a été utilisé dès le mois de février par l'ensemble de l'équipe. Avec les mouvements d'équipe il a fallu former les derniers arrivés mais le côté très intuitif du logiciel facilite sa prise en main.

L'utilisation de ce logiciel n'a pas signé l'arrêt du dossier papier. L'équipe du SAVS continue à mixer l'utilisation des deux outils. Le papier permet de pouvoir travailler en cas de panne (électrique ou internet) mais également de stocker les papiers pendant la constitution d'un dossier (MDPH, CAF, retraite...). Pour des personnes qui ont parfois des difficultés le papier reste une référence et permet qu'ils s'approprient l'outil dossier lors des rendez-vous. D'autre part le dossier papier est important symboliquement pour les bénéficiaires, bien souvent ils confient à l'équipe des papiers en disant « vous mettrez bien le document dans mon dossier ».

Le mix de ces deux outils représente bien la souplesse et la flexibilité du travail fait par le SAVS auprès des personnes qu'il accompagne.

10 CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2024

L'année 2023 a été riche d'évènements, de projets et de bons moments au SAVS sur le plan collectif.

Après quelques mouvements la nouvelle équipe a pris pleinement ses marques et a pu construire un vrai lien de confiance avec les bénéficiaires pour les accompagner au plus près de leurs besoins.

Elle a ainsi continué à travailler le changement de regard autour du handicap psychique, à travers quelques actions publiques (fête de quartier, évènements, film, intervention dans les écoles de travailleurs sociaux...).

Elle est restée au plus près de besoins des personnes en proposant un accompagnement à la carte en fonction des difficultés mais surtout des possibilités de chacun. Elle a rassuré et encouragé les bénéficiaires pour qu'ils repoussent un peu plus leurs limites et prennent pleinement leur place au sein du SAVS, et plus globalement de la Cité.

Pour beaucoup le SAVS représente un lieu sécurisant et fiable en cas de difficultés. Par son appui et ses petites actions il permet de soutenir chacun et de leur permettre de vivre de la façon la plus autonome possible.

En 2023, l'équipe a su démontrer qu'elle est capable de réactivité, d'investissement et de professionnalisme pour assurer la continuité de service. La stabilité de l'équipe permettra de se lancer dans de nouveaux projets, tout en gardant l'âme du Service. C'est dans cette continuité que le travail commencé se poursuivra en 2024.

Sur le plan individuel l'accompagnement des personnes restera au cœur du travail effectué par l'équipe du SAVS. Il s'accompagnera d'un fort travail partenarial qui permettra une prise en charge globale de la personne.

L'implication des personnes accompagnées dans leur suivi et dans leur vie quotidienne sera encore renforcée.

D'autre part, pour accompagner chacun au mieux, l'équipe entamera une réflexion et se formera à la notion de référence éducative.

Sur le plan collectif, les ateliers continueront à être proposés, comme les sorties extérieures pour permettre à chacun de nouer des liens sociaux dans un cadre bienveillant. Le SAVS développera son ouverture en proposant des activités communes avec d'autres structures (SAVS, Impro...). Parallèlement au travail partenarial extérieur, la mutualisation de certaines actions avec les autres établissements de la Fondation Maison des Champs continuera.

Le travail autour de la citoyenneté sera renforcé, tant sur le plan collectif qu'individuel à travers les groupes d'expression, les sorties, le lien avec la Mairie, l'implication dans les instances territoriales...

De façon globale, de nouveaux projets verront le jour, portés par la nouvelle équipe en fonction des envies des bénéficiaires et des observations de l'équipe.



www.fmdc.fr